

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2014

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 09

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 07

Le vingt sept février deux mille quatorze à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacques BREUILLAUD Maire dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 février 2014

Etaient présents : BOUQUET Christian, BREUILLAUD Jacques, JULé Françoise, STROUPPE André, VERITE Claire, LELONG Annabelle, Pierre VERRET

Absent: Patrice JOUHANNEAU

Absent non excusé: Jacky AUGRAS

Secrétaire de séance : P. VERRET

006 - Devis Ecole

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis concernant l'acquisition pour l'Ecole de vélos et ballons d'un montant de 537,00 € TTC auprès de l'ATHANOR SEME BP 30113 17206 ROYAN.

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de ce matériel et s'engage à inscrire la somme au budget 2014 de la commune.

<u>007 – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS CONCOURS CAC</u>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de solliciter auprès de la Communauté d'agglomération castelroussine une subvention – Fonds de concours pour les travaux de voirie suivants :

Réfection de la voie communale « Les Allauderies » et la voie communale « Les Eves »

Il approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

TRAVAUX	DEPENSES	Dépenses	RECETTES
	HT	TTC	
Réfection de voies communales	26 177,50 €	31413,00 €	
Signalisation	949,00 €	1138,80 €	
Fonds de concours			9 630,52 €
Fonds propres			22 921,28 €
TOTAUX	27 126,50	32551,80 €	32 551,80
			€

<u>008 – Mise en vente des logements OPAC rue du Pré Galant</u>

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier reçu de l'OPAC concernant la vente aux locataires des 6 logements OPAC situés rue du Pré Galant.

Conformément à l'article L 442-12 du Code de la Construction et de l'habitation (CCH) l'avis de la commune sur le prix de vente envisagé a été demandé par courrier en date du 03 février 2014 par l'organisme HLM.

Le Conseil Municipal, après discussion :

- Regrette la décision prise par l'OPAC motivant son avis par les faits suivants :
- Le locatif en milieu rural est très important : il permet une rotation de la population qui maintient les services tels que : Ecole, garderie, Cantine scolaire
- Rappelle que la commune à participer financièrement à cette opération en offrant le foncier ainsi que les réseaux pour la construction de ces pavillons
- Dit que les prix de cession semblent trop élevés du fait qu'aucun entretien n'a été réalisé depuis la construction de ces pavillons

<u>009 – DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>

Le Conseil Municipal après avoir examiné les demandes de subvention sollicitées par :

- BIP TV
- Comité interprofessionnel Vins et fromages de Valençay
- Association de repas à domicile Saint-Plantaire
- La Croix Rouge Châteauroux

Décide d'attribuer :

- Comité interprofessionnel Vins et fromages de Valençay : 50 €

- Association de repas à domicile Saint-Plantaire : 50 €
- La Croix Rouge Châteauroux : 30 €

Les crédits seront inscrits au budget 2014 de la commune.

<u>010 - DEMANDE DE PAIEMENT FACTURE DAUNY – BUDGET COMMERCE</u>

Le restaurant ayant été loué à compter du 20 janvier 2014, il convenait par mesure d'hygiène de faire procéder à la réfection du sol de la réserve. Pour cela l'entreprise DAUNY SARL 10 boulevard de la Valla a été missionnée pour effectuer les travaux d'un montant de 799,88 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au mandatement de la facture à l'article 2135 et d'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget commerce 2014.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil accepte l'acquisition de plaques signalétiques pour les rivières « La Bouzanne » et le « Gourdon » suivant devis établipar SIGNALETIQUE VENDOMOISE

Pour copie conforme

Le Maire Jacques BREUILLAUD